

LE FIAF FINANCE DES SESSIONS DE FORMATIONS ESSENTIELLES POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR MARITIME ET EN CONFIE LA MISE EN OEUVRE AU PÔLE MÉTIERS DE LA MER DU GIEP-NC



Le pôle Métiers de la mer du Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC) organise des sessions de formation initiale et de maintien des compétences des certificats réglementaires essentiels pour les salariés du secteur maritime. Ces sessions de formation sont prises en charge à 100% par le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF).

Depuis plusieurs années les dérogations aux brevets annexes, nécessaires pour exercer dans le secteur maritime, sont en augmentation. L'impact de la crise sanitaire contribue aussi aux difficultés du secteur à pouvoir financer la montée en compétences de leurs équipages.

Sans revalidation des brevets annexes, les salariés voient leurs diplômes remis en cause. Les armateurs sont alors dans l'obligation d'émettre des demandes de dérogation auprès des Affaires Maritimes.

Le maintien des compétences au travers de la revalidation des certificats est une condition de validation des diplômes et par la suite de maintien en poste. Dans ce contexte, le FIAF, qui intervient en parallèle sur l'obtention de certains diplômes via le parcours VAE (Validation des acquis de l'expérience), propose d'**accompagner les employeurs en finançant le maintien des compétences des différents brevets d'une partie de leurs salariés.**

Ainsi, le Pôle Métiers de la mer du GIEP-NC met en œuvre **9 sessions de formations initiales et 7 de recyclages des certificats pour les années 2021 et 2022**, soit 40 sessions de formation dont la première session se déroulera le 05 juillet 2021 :

- **CGO** : Certificat Général d'Opérateur
- **CFBS** : Certificat de Formation de Base à la Sécurité
- **CQALCI** : Certificat de Qualification d'Aptitude à la Lutte Contre l'Incendie
- **CRO** : Certificat Restreint d'Opérateur
- **CSS** : Certificat de Sensibilisation à la Sureté
- **EM** : Enseignement Médical niveaux I, II et III
- **CAEERS** : Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage



La première session se déroulera le 05 juillet 2021 avec la revalidation du Certificat Restreint d'Opérateur.

Le principal objectif poursuivi dans l'achat de ces sessions de formation est l'obtention et/ou le maintien par les candidats des certificats visés, permettant ainsi la résorption des dérogations octroyées, voire la disparition des dérogations longues à 9 mois.

Pour plus d'information à propos du Pôle Métiers de la mer :
service communication du GIEP-NC, au 29 20 14 (communication@giep.nc)

Pour plus d'information à propos du FIAF :
contacter Jill SERVE, Conseillère formation et responsable de projet au FIAF
(jill.serve@fiaf.nc ou contact@fiaf.nc)



Retrouvez nos
communiqués de presse
sur www.giep.nc
rubrique
"Espace Médias"

**LE FIAF FINANCE DES SESSIONS DE FORMATIONS
ESSENTIELLES POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR MARITIME
ET EN CONFIE LA MISE EN OEUVRE
AU PÔLE MÉTIERS DE LA MER DU GIEP-NC**

**Maintenir les compétences
des salariés du secteur maritime**



Maintenir les compétences des salariés du secteur maritime

La campagne de formation financée par le FIAF s'adresse aux salariés des entreprises du secteur maritime visant l'obtention, la validation et la revalidation d'un ou plusieurs brevets maritimes.

Ces salariés doivent maîtriser les connaissances de base en mathématique et en français.

Mixité des groupes de stagiaires

Les places sont prioritairement proposées aux salariés entrant dans le champ du FIAF (lire plus bas), mais celles non pourvues pourront être ouvertes à des stagiaires hors champ.

Les groupes seront composés de 12 stagiaires au maximum avec une mixité des places dans chaque groupe : **les employeurs pourront inscrire un maximum de 2 salariés par session.**

Un nombre qui pourra être revu à la hausse par dérogation pour combler les éventuelles places vacantes.

Évaluation des acquis

L'évaluation des acquis est assurée par le passage des examens d'obtention des différents certificats.

Modalités de financement

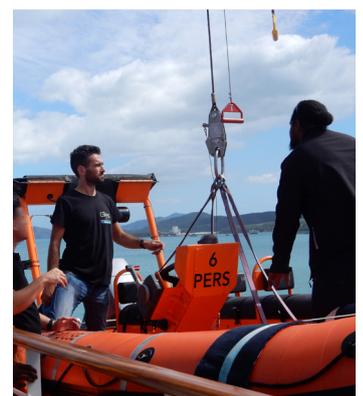
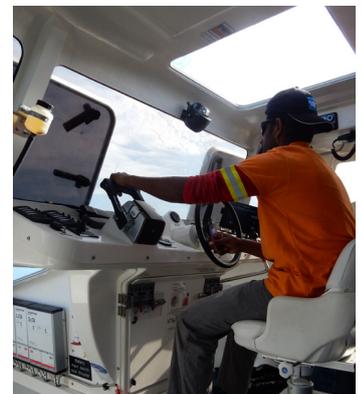
Les formations sont prises en charge à 100% : le FIAF achète ces actions de formation directement auprès du Pôle Métiers de la mer du GIEP-NC.

Éligibilité des stagiaires

- Les personnes éligibles à ces formations doivent entrer dans les champs suivants :
- Le salarié doit être du secteur privé : l'entreprise employeuse est une entreprise du secteur privé (SA, SARL, SAS, EURL, associations...),
 - Le salarié est sous contrat (CDD, CDI, CDIC, contrat d'intérim, contrat temporaire) dont la date de début est antérieure à la date de démarrage de la formation. Pour les contrats hors CDI, la date de fin de contrat est postérieure à la date de fin de formation,
 - L'entreprise doit être à jour de ses cotisations CAFAT.

À noter que les gérants majoritaires ou minoritaires de tous types de structures, les patentés, et les présidents directeurs généraux de SAS sont considérés comme hors champ, tout comme les contrats aidés (contrat de qualification), d'alternance (apprentissage), et les stagiaires en entreprise.

Relations presse : communication@giep.nc / Téléphone : 29 20 14 / 1, rue de la Somme, Nouméa





GROUPEMENT POUR L'INSERTION & L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES



INFORMATION PRESSE

16/06/2021

LE FIAF FINANCE DES SESSIONS DE FORMATIONS ESSENTIELLES POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR MARITIME ET EN CONFIE LA MISE EN OEUVRE AU PÔLE MÉTIERS DE LA MER DU GIEP-NC

Le FIAF : Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation

Le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation (FIAF)

Le Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation a été créé en octobre 2015 suite à l'accord interprofessionnel signé par les partenaires sociaux. Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Son Conseil d'Administration est le reflet de son esprit paritaire.

Il regroupe dix titulaires (et dix suppléants) issus des organisations patronales et salariales suivantes : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE CGC, USTKE, USOENC, CSTNC, CSTC-FO.

La révision du livre V du code du travail de la Nouvelle-Calédonie intègre le FIAF dans le paysage de la formation professionnelle continue comme un outil interprofessionnel.

Agréé par la Nouvelle-Calédonie et interprofessionnel, la principale ressource du FIAF réside dans la collecte d'une contribution patronale de 0.2% de la masse salariale des entreprises du privé, dès le premier salarié.

Missions

Ses missions et son positionnement dans le champ de la formation professionnelle continue sont les suivantes :

- Assurer le financement des actions de formation choisies par les entreprises pour leurs salariés,
- Accompagner les entreprises ainsi que les branches professionnelles dans la définition de leurs besoins de formation,
- Améliorer la lisibilité de l'offre de formation de la Nouvelle-Calédonie,
- Financer et conduire des programmes d'études dans le domaine de la formation professionnelle.

Dans cette perspective, le FIAF accompagne les employeurs dans leur démarche de formation de leurs salariés en réponse à un besoin urgent de régulation des statuts.

Le FIAF est un outil calédonien, conçu pour la Nouvelle-Calédonie : il a été conçu et réfléchi par les partenaires sociaux calédoniens, pour répondre aux besoins et aux contraintes des employeurs et des salariés calédoniens.

Le FIAF est une formidable boîte à outils pour vous, employeurs : il est conçu pour vous accompagner, vous conseiller, vous proposer des solutions de proximité sur-mesure et financer la formation professionnelle continue des salariés du privé.

Le FIAF est un multiplicateur de compétences, un levier d'accroissement de la productivité : il est avant tout un facilitateur qui garantit l'adéquation entre les achats de formation et vos besoins.

Le FIAF est un outil paritaire : il est une association loi 1901 paritaire (représentation des organisations patronales et salariales) permettant de garantir l'équilibre et une gestion au plus près des intérêts de tous (entreprises et salariés).

Pour plus de renseignements

FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation)

BP 32581 - 98897 Nouméa Cedex - 17 rue Edighoffer, Doniambo - Nouvelle-Calédonie

Tel : 47 68 68 - www.fiaf.nc

Relations presse : communication@giep.nc / Téléphone : 29 20 14 / 1, rue de la Somme, Nouméa

**LE FIAF FINANCE DES SESSIONS DE FORMATIONS
ESSENTIELLES POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR MARITIME
ET EN CONFIE LA MISE EN OEUVRE
AU PÔLE MÉTIERS DE LA MER DU GIEP-NC**

Présentation du Pôle Métiers de la mer



LE PÔLE MÉTIERS DE LA MER



Métiers de la mer

Le pôle Métiers de la mer met en place des actions de formation spécialisées destinées à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi dans le domaine maritime. Il organise des stages de formation professionnelle continue, dans le respect des réglementations locale, nationale et internationale.

Le pôle a vocation à s'externaliser en proposant des actions de

formation et d'expertise auprès des pays du Pacifique sud. Il a également pour mission d'accompagner les professionnels du maritime à se structurer et se regrouper en branche professionnelle.

LES FORMATIONS :

- Machine :**
 - Mécanicien 250 kW, Mécanicien 750 kW
- Médical :**
 - Enseignement Médical : niveau I (EM1) - niveau II (EM2) - niveau III (EM3)
 - Recyclage Enseignement Médical : niveau I (REM1) - niveau II (REM2) - niveau III (REM3)
- Pont :**
 - Capitaine 200, Capitaine 500, revalidation Capitaine 200 et Capitaine 500
 - Certificat de Matelot Pont (CMP)
- Radio :**
 - Certificat Général d'Opérateur (CGO) et revalidation Certificat Général d'Opérateur (RCGO)
 - Certificat Restreint d'Opérateur (CRO) et revalidation Certificat Restreint d'Opérateur (RCRO)
- Sécurité :**
 - Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage (CAEERS) et recyclage (RCAEERS)
 - Certificat de Formation de Base à la Sécurité (CFBS) et recyclage (RCFBS)
 - Certificat de Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie (CQALI) et recyclage (RCQALI)
 - Certificat de Sensibilisation à la Sureté (CSS)
 - Formation pour le Personnel Servant à Bord des Navires à Passagers (FSBNP)

LES STAGES TECHNIQUES D'INITIATION AUX MÉTIERS DE LA MER (STIMM) :

- Base :**
 - Navigation (Carte, GPS, Sondeur)
 - Sécurité (Météorologie, Radio, Équipements)
- Gestion :**
 - Gestion administrative et de projet
- Activité :**
 - Pêche lagunaire
 - Pêche en eau profonde
 - Pêche autour des Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP)
- Produit :**
 - Traitement et conditionnement des prises
- Produits annexes :**
 - Valorisation des déchets
- Entretien :**
 - Entretien des moteurs hors-bords
 - Entretien des moteurs Diesel
 - Entretien du navire
 - Entretien du matériel de pêche

POUR PLUS D'ENSEIGNEMENTS

Pôle Métiers de la mer : 38, Avenue James Cook - BP 428 – 98845 Nouméa Cœux
Téléphone : (+687) 28 78 63 - Courriel : mer@giep.nc

Relations presse : communication@giep.nc / Téléphone : 29 20 14 / 1, rue de la Somme, Nouméa



GRUPEMENT POUR L'INSERTION & L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLES

16/06/2021

LE FIAF FINANCE DES SESSIONS DE FORMATIONS ESSENTIELLES POUR LES SALARIÉS DU SECTEUR MARITIME ET EN CONFIE LA MISE EN OEUVRE AU PÔLE MÉTIERS DE LA MER DU GIEP-NC

Présentation du GIEP-NC



Créé en 2019, le Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles (GIEP-NC) est issu de la fusion de trois établissements publics du domaine de la formation professionnelle : l'EFPA, l'EMM et l'IDC-NC.

La volonté de favoriser un continuum dans le parcours de formation et d'insertion a conduit ces structures à se regrouper au sein d'un seul organisme, le GIEP-NC.

Les formations professionnelles mises en oeuvre par le groupement, s'adressent :

- Aux publics les plus éloignés de l'emploi afin de favoriser leur insertion
- Aux entreprises et à leurs salariés, par une offre de formation professionnelle continue (remise à niveau technique, perfectionnement, évolution technologique, reconversion professionnelle, VAE...)

LES MISSIONS DU GIEP-NC

Le GIEP-NC est un ensemble de pôles de compétences pour le développement professionnel. Il a pour mission de :

- Informer, orienter et accompagner dans le projet professionnel ;
- Préparer à l'emploi et/ou à une formation qualifiante ;
- Former aux métiers de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, de la maintenance automobile et engins, de la mer et du transport logistique.

Ces missions ont pour objectif de favoriser :

- L'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- L'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue ;
- L'adaptation et le maintien dans l'emploi ;
- La promotion professionnelle et sociale par l'accès aux différents niveaux de qualification.

LA GOUVERNANCE DU GIEP-NC

Les membres fondateurs du GIEP-NC sont :

- La Nouvelle-Calédonie,
- Les trois provinces,
- Les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs,
- Les missions d'insertion des jeunes des provinces Nord et Sud,
- L'Établissement Provincial de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi (EPIFE) .

La gouvernance stratégique du groupement est confiée à une assemblée générale organisée en trois collèges :

- Institutionnel
- Partenaires sociaux
- Insertion

La gouvernance opérationnelle est assurée par un conseil d'administration resserré dont le président est également le président de l'assemblée générale.

Le directeur assure le fonctionnement du groupement, sous l'autorité du conseil d'administration et de son président.